



Agence Fédérale
pour la Sécurité de la
Chaîne Alimentaire

Services de
l'Administrateur Délégué

Service de gestion
et prévention de crises

Centre administratif Botanique
Food safety centre
Boulevard du Jardin botanique 55
1000 Bruxelles
tél. 02 2118211
fax 02 2118200

www.afsca.be

NE 0267.387.230

Aux Bourgmestres

correspondant: Philippe Houdart
téléphone: 02 2118281
e-mail: philippe.houdart@favv.be

| vos lettres du | vos références | nos références | annexes | date |
|----------------|----------------|----------------|---------|------------|
| - | - | 1682506 | - | 06.04.2021 |

objet: Grippe aviaire – levée du confinement pour les volailles et oiseaux de détenteurs particuliers

Madame, Monsieur le Bourgmestre,

Sur avis de l'AFSCA, le Ministre de l'Agriculture David Clarinval a décidé de lever, à partir du 6 avril, le confinement des volailles et oiseaux détenus par les détenteurs particuliers.

Ce confinement a été imposé en novembre 2020 suite aux contaminations par la grippe aviaire hautement pathogène observées dans et autour de notre pays chez les oiseaux sauvages et les volailles détenues. Au cours des dernières semaines, la situation a évolué favorablement et la mesure peut maintenant être levée.

Je tiens à souligner que cette évolution favorable ne signifie pas que le virus de la grippe aviaire a déjà disparu chez les oiseaux sauvages. Notre pays se trouve actuellement à la frontière de la zone problématique pour la grippe aviaire en Europe. Le virus est donc probablement encore présent chez les oiseaux sauvages dans notre pays, mais le risque de contamination des volailles et oiseaux détenus a suffisamment diminué pour pouvoir lever le confinement.

C'est précisément à cause de ce risque résiduel :

- qu'il reste obligatoire, pour tous les détenteurs de volailles et d'oiseaux, donc aussi les détenteurs particuliers, de nourrir et d'abreuver leurs animaux à l'intérieur ou sous des filets, afin de ne pas attirer les oiseaux sauvages ;
- que les autres mesures de prévention, y compris le confinement des volailles détenues par les exploitations avicoles, ne sont pas encore assouplies.

Vous trouverez plus d'information sur la page internet suivante :

www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/.

Je sais que le confinement n'a pas été accueilli avec enthousiasme par tous les détenteurs particuliers et que le contrôle du respect de cette mesure a imposé une charge supplémentaire à vos services et à la police au cours de ces derniers mois, déjà difficiles en raison de la problématique avec le coronavirus. Je tiens à vous remercier, vous et vos services, pour l'effort que vous avez fait pour informer correctement le public et faire que les mesures soient respectées au mieux.

Salutations distinguées.

(Signé)

Philippe Houdart
Directeur

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de nos
aliments, afin de protéger la santé
des hommes,
des animaux et des plantes